

# Christian Redon-Sarrazy

sénateur de la Haute-Vienne



2020-2023  
**Mon bilan de mi-mandat**



[www.credonsarrazy.fr](http://www.credonsarrazy.fr)

# L'ÉDITO



## CHRISTIAN REDON-SARRAZY

Né le 18 novembre 1959  
Profession : Retraité  
Elu au Sénat le  
27 septembre 2020

- Membre de la Commission des Affaires économiques
- Membre de la Délégation sénatoriale aux Entreprises
- Membre du collège consultatif de la commission du fonds pour le développement de la vie associative
- Membre de la Commission départementale de la coopération intercommunale
- Membre de la Commission départementale de répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Membre de la Commission supérieure du numérique et des postes (CSNP)
- Membre de l'Observatoire national de présence postale (ONPP)
- Conseiller municipal de Meuzac

### *Mandats précédents*

- Maire de Meuzac
- Vice-Président de la Communauté de communes de Briance Sud Haute-Vienne

## UNE ACTION FONDÉE SUR L'ÉCOUTE ET LA PROXIMITÉ

Mesdames, Messieurs les élu(e)s,

Le 27 septembre 2020, vous m'avez accordé votre confiance pour représenter notre département au Sénat. Cette confiance m'honore et m'oblige. Comme je m'y étais engagé, je tiens à vous faire part de mon travail parlementaire après trois ans au sein de la Haute Assemblée.

Mon action sénatoriale se fonde avant tout sur l'écoute et la proximité. Depuis 2020, j'ai mené des visites régulières dans vos communes, de manière à favoriser un échange direct avec vous, prendre connaissance de vos interrogations et de vos inquiétudes, vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets communaux. Je vous remercie pour votre bon accueil, et pour les multiples preuves que vous m'avez données de l'importance du socle communal dans notre démocratie.

Depuis 2020, je défends votre parole et notre territoire. Dans cette optique, plusieurs dossiers majeurs pour l'avenir de la Haute-Vienne m'ont mobilisé : les questions d'urbanisme, la défense d'un modèle agricole extensif, le maintien de la polyculture-élevage, le développement de la couverture numérique, le maintien des services publics et la lutte contre les déserts médicaux en zone rurale.

Le mandat de sénateur, que vous m'avez confié, induit non seulement la fabrication et le vote de la loi, mais aussi le contrôle de l'action du Gouvernement. A travers mes propositions d'amendements, rapports parlementaires, questions écrites et orales, questions au Gouvernement, j'ai inlassablement alerté l'Etat sur ces multiples problématiques et défendu vos positions et vos intérêts.

L'importance des particularités et contraintes locales, singulièrement en Haute-Vienne, m'a amené à m'investir considérablement au Sénat sur la question de la mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette » d'ici 2050. Dès 2021, j'ai fait partie des différents groupes de travail et commissions spéciales sur le sujet, avec toujours le souci de contribuer à améliorer le cadre juridique permettant aux élus d'atteindre la sobriété foncière et d'établir une certaine équité en prenant en compte les spécificités des territoires ruraux.

# SOMMAIRE

Le désenclavement de notre département demeure également une de mes préoccupations essentielles, et ma mobilisation active auprès des pouvoirs publics pour une meilleure gestion de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse a traduit l'urgence d'investir massivement dans cet axe structurant pour les territoires et leurs habitants.

L'agriculture enfin, et tout particulièrement l'élevage qui demeure un secteur économique vital pour l'équilibre de la Haute-Vienne. En phase sur ce point avec les positions de mon groupe politique (Socialiste, écologiste et républicain), je ne cesse de défendre le maintien d'un modèle agricole à taille humaine, respectueux des hommes, des animaux et des équilibres naturels, contre un modèle productiviste dont les dérives ont engendré de graves conséquences pour nos sols, notre biodiversité et la pérennité de l'activité agricole sur nos territoires.

J'entends poursuivre l'exercice de mon mandat avec le même objectif : défendre le bloc communal, ses prérogatives et ses moyens, maintenir la concertation avec les élus locaux, favoriser le développement local et les projets au service du territoire.

Parce que nous partageons une même vision pour la Haute-Vienne, Julie Lenfant, maire de Chaptelat, élue à mes côtés en tant que suppléante, et moi-même, continuerons à vous accompagner tout au long de notre mandat et de poursuivre notre engagement à défendre notre territoire et vos communes.

Je reste, avec mon équipe, à votre écoute pour répondre à vos attentes et interrogations, et je vous souhaite une bonne lecture.

Bien cordialement,  
**Christian Redon-Sarrazy**

2

ÉDITO

4

TROIS ANS DE TRAVAIL LÉGISLATIF

6

RÔLE AU SÉNAT

7

TERRITOIRE

12

VIE LOCALE

16

HAUTE VIENNE

20

AGRICULTURE

25

RECHERCHE & INNOVATION

27

NUMÉRIQUE

28

FAIRE CONNAÎTRE LE SÉNAT

# Trois ans de travail législatif

Outre le vote de la loi et le contrôle du Gouvernement, les 348 sénateurs disposent de l'initiative législative, qui peut se traduire par le dépôt de propositions de loi (par opposition aux projets de loi émanant du Gouvernement). Les propositions de résolution, déposées au nom d'un groupe politique, sont des actes par lesquels le Sénat émet un avis sur une question déterminée.

Afin d'avoir une vue d'ensemble des principaux thèmes d'action de mon mandat parlementaire, voici la liste, session par session parlementaire depuis 2020, des propositions de loi et propositions de résolution dont je suis cosignataire.

1

## Session 2020-2021

### PROPOSITIONS DE LOI

- organique, visant à instaurer le vote par correspondance pour l'élection du Président de la République.
- visant à instaurer le vote par correspondance pour les scrutins électoraux et les opérations référendaires.
- visant à établir le droit à mourir dans la dignité.
- visant à lutter contre le plastique.
- relative à la protection des travailleurs indépendants par la création d'un devoir de vigilance, à la défense du statut de salarié et à la lutte contre l'indépendance fictive.
- visant à créer le crime de violence sexuelle sur enfant et à lutter contre les violences sexuelles.
- pour un meilleur accès des jeunes dans la fonction publique et les entreprises.
- relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.
- pour un nouveau pacte de citoyenneté avec la jeunesse par le vote à 16 ans, l'enseignement et l'engagement.
- visant à lutter contre l'indépendance fictive en permettant des requalifications en salarié par action de groupe et en contrôlant la place de l'algorithme dans les relations contractuelles.
- relative à la protection sociale globale.
- tendant à sécuriser l'intégration des jeunes majeurs étrangers pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.
- visant à moderniser les modalités de vote pour les scrutins électoraux et les opérations référendaires.
- pour l'encadrement des services publics de La Poste.
- modifiant la loi n°92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique.
- visant à refonder la politique de gestion et de protection des sites et sols pollués en France.
- instaurant la vaccination obligatoire contre le SARS-Cov-2.
- constitutionnelle, garantissant le respect des principes de la démocratie représentative et de l'Etat de droit en cas de législation par ordonnance.
- présentée en application du troisième alinéa de la Constitution, de programmation pour garantir un accès universel à un service public hospitalier de qualité.
- visant à interdire les « thérapies de conversion » ayant pour objet la modification de l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne.
- constitutionnelle portant sur l'évaluation des politiques publiques par le Parlement.

### PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

- demandant la mise en place d'un Agenda rural européen.
- en application de l'article 34-1 de la Constitution, relative à l'engagement de la France pour le renforcement d'une action internationale de lutte contre la pollution plastique.

## PROPOSITIONS DE LOI

- visant à maintenir le versement de l'allocation de soutien familial en cas de nouvelle relation amoureuse du parent bénéficiaire.
- visant à créer une garantie à l'emploi pour les chômeurs de longue durée, dans des activités utiles à la reconstruction écologique et au développement du lien social.
- visant à préciser les mentions autorisées sur un bulletin de vote et à renforcer les compétences des commissions de propagande afin de mieux protéger la sincérité des scrutins électoraux.
- pour une politique départementale de lutte contre l'illectronisme.
- organique instaurant une procédure de parrainages mixte pour la candidature à l'élection présidentielle.
- tendant à reconnaître la profession d'architecte d'intérieur.
- constitutionnelle visant à constitutionnaliser le droit à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception.
- visant à assurer la qualité et l'indépendance du service public de l'audiovisuel par un financement affecté, juste et pérenne.
- visant à développer le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises en libérant SNCF Réseau de son carcan réglementaire et budgétaire afin de répondre à l'urgence écologique.
- visant à soutenir les associations au travers de loteries solidaires.
- visant à garantir l'égalité d'accès aux soins.
- portant réparation des personnes condamnées pour homosexualité entre 1942 et 1982.
- constitutionnelle visant à créer une loi de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements et à garantir la compensation financière des transferts de compétences.
- définissant le transport ferroviaire de voyageurs comme un bien de première nécessité.

- constitutionnelle visant à protéger et à garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception.

## PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

- tendant à créer une commission d'enquête afin de mettre en lumière les processus ayant permis ou pouvant aboutir à une concentration dans les médias en France et d'évaluer l'impact de cette concentration dans une démocratie.
- en application de l'article 34-1 de la Constitution, relative au respect des obligations légales des sociétés concessionnaires d'autoroutes et à une nouvelle organisation de la gestion du réseau routier national français.
- en application de l'article 34-1 de la Constitution, pour un Grenelle des salaires en France.

## PROPOSITIONS DE LOI

- visant à renforcer l'accessibilité et l'inclusion bancaires.
- relative à la titularisation des accompagnants d'élèves en situation de handicap et des assistants d'éducation.
- visant à rétablir l'équité territoriale face aux déserts médicaux et à garantir l'accès à la santé pour tous.
- relative à l'instauration d'un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé.
- visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.
- visant à résorber la précarité énergétique.
- visant à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au coeur des territoires.
- visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport.
- visant à rétablir l'équilibre entre locations d'habitation et locations saisonnières en matière de rénovation énergétique des logements.
- visant à renforcer la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement et complétant la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire.
- en application du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution, visant à interdire un âge légal de départ à la retraite supérieur à 62 ans.
- visant à améliorer et garantir la santé et le bien-être des femmes au travail.
- visant à renforcer le service civique.

## PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

- tendant à modifier le Règlement du Sénat pour introduire une procédure

contradictoire préalable à la déclaration d'irrecevabilité des amendements au titre des articles 40 et 45 de la Constitution.

- en application de l'article 34-1 de la Constitution, visant à réformer la caisse de retraites des anciens sénateurs pour plus d'exemplarité et de transparence.
- en application de l'article 34-1 de la Constitution, exprimant la dénonciation par le Sénat des violences commises par l'ultra-droite sur le territoire national.
- tendant à la création d'une commission d'enquête sur la création, le fonctionnement, l'utilisation des fonds, les modalités de sélection des structures financées ainsi que le contrôle par son autorité de tutelle du fonds Marianne.

# MON RÔLE AU SÉNAT À TRAVERS DEUX MISSIONS ESSENTIELLES : LE VOTE DE LA LOI ET LE CONTRÔLE DE L'ACTION DE L'ÉTAT

**C**omme le député, le sénateur est avant tout un législateur chargé de voter les lois de la République. Si les projets de loi de finances (PLF) et de financement de la sécurité sociale (PLFSS) doivent toujours être déposés d'abord devant l'Assemblée nationale, les projets de loi relatifs à l'organisation des collectivités territoriales sont déposés en premier lieu au Sénat.

## DROIT D'AMENDEMENT

Les sénateurs disposent également d'un droit d'amendement, qui leur permet de modifier les textes de loi à deux moments précis de la procédure d'examen parlementaire : d'une part en déposant des « amendements en commission », modifiant ainsi le texte déposé ou transmis au Sénat lors de son examen en commission, d'autre part en déposant des « amendements en séance », qui modifieront le texte adopté par la commission lors de son passage en séance publique. Les amendements ont pour objet de supprimer, rédiger, modifier, ou

compléter tout ou partie des dispositions du texte soumis au Sénat ou d'y insérer des dispositions nouvelles. Il est également possible d'amender les amendements : tel est l'objet des sous-amendements, dont la présentation sous des modalités spécifiques est « indissociable du droit d'amendement ».

Bien que la part des lois définitivement adoptées d'origine parlementaire ait fortement augmentée depuis la révision constitutionnelle de 2008, l'exercice du droit d'amendement demeure un outil privilégié des parlementaires pour exercer leur pouvoir législatif.

## CONTRE-POUVOIR

Le contrôle du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques constitue la seconde mission essentielle du mandat de sénateur, qui assure ainsi son rôle de contre-pouvoir. Il exerce cette mission en commission et en séance publique, mais aussi, de manière permanente, par l'intermédiaire des questions,



écrites et orales, ou des Questions d'Actualité au Gouvernement (QAG) qui ont lieu de manière hebdomadaire, chaque mercredi durant la session parlementaire d'octobre à juin. Ces différentes questions sont un outil essentiel de mon activité et portent sur des sujets variés, d'actualité, qui concernent directement les citoyens et les collectivités. Depuis 2020, j'ai ainsi posé 31 questions, écrites comme orales, aux ministères de l'Agriculture, des Solidarités et de la Santé, des Collectivités territoriales et de la Ruralité, de l'Économie et des finances ou de l'Éducation nationale.

Toujours prioritairement axé sur l'activité gouvernementale, le contrôle sénatorial s'attache aujourd'hui à juger de l'efficacité des politiques publiques dans leur ensemble, ce qui induit un effort d'évaluation des dispositifs législatifs adoptés par les assemblées. L'arsenal législatif à disposition des sénateurs est donc large. ■

## LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

En raison de son caractère transversal, j'ai souhaité dès le début de mon mandat faire partie de la commission des Affaires économiques du Sénat. Composée de 51 membres, elle fait partie des sept commissions permanentes de la Haute Assemblée. Elle est compétente pour examiner les textes relatifs aux sujets suivants :

- agriculture – forêt – chasse et pêche ;
- communications électroniques et postes – commerce extérieur ;
- logement – politique de la ville – urbanisme ;
- industrie – énergie ;
- consommation – commerce – entreprises ;
- tourisme ;
- outre-mer ;
- recherche et innovation – espace.

## MOBILITÉS

# POUR UNE HAUTE-VIENNE DÉSENCLAVÉE

**L**e temps où la ligne Paris-Limoges était la plus rapide de France et permettait de relier les deux villes en à peine trois heures apparaît aujourd'hui comme un mythe. Pour les habitants de la Haute-Vienne, la réalité quotidienne de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (« POLT ») n'est faite que de modification d'horaires, de suppressions de trains décidées unilatéralement par la SNCF, d'absence de solution de substitution pour les usagers, de retards atteignant parfois plusieurs heures, et d'accidents à répétition.

Fin novembre et début décembre 2022, tous ces désagréments se sont succédés en l'espace de deux semaines. Fin novembre, de nouvelles modifications d'horaires ont entraîné une absence totale de liaison entre l'ancienne région Limousin et la capitale de 6h à 9h du matin, avec toutes les conséquences économiques et sociales que cela pouvait représenter pour les entreprises locales et les usagers. Le PDG du groupe Legrand, seule entreprise du CAC 40 dont le siège social se trouve en Nouvelle-Aquitaine, avait même évoqué un déménagement de son entreprise à Paris !

A cela s'est ajouté le déraillement d'un train de marchandises à Issoudun, et la fermeture pure et simple de la ligne pendant une semaine.

Près de dix ans après la catastrophe de Brétigny-sur-Orge, l'état de délabrement de cet axe ferroviaire vital pour la Haute-Vienne a confirmé la négligence et le sous-investissement financier de l'État pour l'entretien de la ligne « POLT » au mépris des usagers et de leur sécurité.

C'est plus encore l'enclavement progressif que connaît notre territoire, alors qu'il doit relever de nouveaux défis démographiques, économiques et écologiques, qui nous paraît insupportable.



*Modifications horaires, accidents à répétition, suppressions de trains... La ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse souffre d'un manque d'investissement de la part de l'Etat.*

Je me suis fortement mobilisé en décembre et janvier, au Sénat et en Haute-Vienne, pour dénoncer cette rupture d'égalité entre les territoires et les citoyens et demander à l'État non seulement des investissements pour réhabiliter cet axe, mais aussi le respect des engagements pris par la SNCF.

### Concrètement, j'ai demandé :

- une amélioration significative du fonctionnement des trains durant l'hiver et l'arrêt des suppressions horaires ;
- le rétablissement des 14 allers-retours qui existaient jusqu'en 2015 et des dessertes des gares intermédiaires, le développement du fret et des trains de nuit ;
- une fin des travaux de régénération et de modernisation de la ligne assurée pour 2025, date de livraison des rames neuves ;
- le maintien de l'unicité de la ligne POLT, sans déclassement du tronçon entre Brive et Cahors afin d'éviter toute réduction de vitesse.

En mars 2023, le Gouvernement a lancé à Limoges un groupe de travail spécialement dédié à l'avenir de la ligne POLT, en concertation étroite avec la SNCF. En juin, un premier état des lieux des travaux a été présenté, sachant que le Ministre des Transports a confirmé la date de remise en état de la ligne pour 2026. Je veillerai scrupuleusement à ce que l'État et la SNCF respectent leurs engagements respectifs. ■

# LE ZAN, UN ENJEU POUR LES ÉLUS



**M**on expérience d'élu local m'a beaucoup familiarisé avec les problématiques d'urbanisme, préoccupation centrale des maires, dont les charges et les obligations sont exponentielles depuis ces dernières années. L'élaboration de nouveaux documents d'urbanisme est une tâche qui peut se révéler complexe dans de nombreuses communes qui, à l'échelle d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) parfois très vaste, ne voient pas nécessairement leurs besoins pris en compte. Je me suis régulièrement exprimé sur ce sujet dès le début de mon mandat dans le cadre des débats sur la politique du logement ou les problématiques d'urbanisme au Sénat.

Il faut apporter une réponse différenciée aux communes, notamment pour favoriser davantage celles qui n'ont pas connu de consommation de foncier excessive au cours des dernières années, et assouplir en conséquence les règles d'urbanisme qui les contraignent.

Cette nécessité a trouvé matière à s'exprimer avec la question de la mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette » qui a cristallisé nombre d'inquiétudes, voire d'oppositions. Initié par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, cet objectif vise à réduire de moitié le rythme d'artificialisation nouvelle entre 2021 et 2031 par rapport aux dix dernières années, et à atteindre d'ici 2050 une artificialisation nette de 0 %, c'est-à-dire au moins autant de surfaces « renaturées » que de surfaces

artificialisées. En France, il faut rappeler que 6 à 9 % des sols sont déjà artificialisés. Si le chiffre semble faible, il faut aussi prendre en compte qu'en dix ans, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année en moyenne, et le plus souvent au détriment des surfaces agricoles.

### POUR UNE POLITIQUE PLUS AMBITIEUSE DE LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION

Dès 2021, en tant que rapporteur des travaux du groupe de travail spécialement dédié à la question du ZAN en amont de l'examen de la loi « Climat et Résilience », j'avais déjà souligné l'importance de construire une politique plus ambitieuse de lutte contre l'artificialisation, qui devait s'appuyer sur les initiatives locales existantes et sur la nécessité de territorialiser la mise en application de l'objectif, en passant par un accompagnement renforcé des élus.

Un an et demi après la promulgation de la loi, l'État n'avait fourni aucun outil ni direction claire aux élus locaux pour leur permettre d'anticiper leurs obligations sur la période 2021-2031, créant de fait une nouvelle charge pour les collectivités sans leur fournir les moyens d'y faire face. De fait, c'est l'inadéquation des textes d'application et des difficultés pratiques non anticipées qui ont été dénoncées.

## UN TRAVAIL TRANSPARTISAN

Pour y faire face, le Sénat a élaboré en 2022 un travail transpartisan et formulé une proposition de loi, examinée dans le cadre d'une commission spéciale dont je fus Vice-président. Nous avons ainsi travaillé à proposer un dispositif permettant de partager l'effort de lutte contre l'artificialisation entre l'État et les territoires et de définir des conditions adaptées pour que les communes, notamment rurales, puissent conduire des projets nécessaires à leur développement.

Adopté par une très large majorité à l'Assemblée nationale, le texte final adopté en commission mixte paritaire après plusieurs mois d'échanges entre les sénateurs, les députés et le Gouvernement, reprend la plupart des propositions sénatoriales, notamment socialistes :

- L'entrée en vigueur du SRADETT prévoyant les objectifs de lutte contre l'artificialisation devra intervenir avant le 22 novembre 2024, soit 9 mois de plus de concertation et de réflexion. Les SCoT devront être mis en conformité au plus tard en février 2027, et les PLU et cartes communales en février 2028.
- La composition de la conférence de gouvernance du ZAN est calée sur la proposition initiale du Sénat et reste donc une assemblée réunissant principalement des élus locaux et régionaux. Les ONG et autres associations seront consultées au titre des personnes publiques associées.
- Le forfait correspondant à l'artificialisation des projets d'envergure nationale et qui devra être mutualisé entre les Régions est ramené à 10 000 hectares (au lieu de 15 000 hectares dans la version issue de l'Assemblée nationale). Les éventuels dépassements ne seront pas imputés sur le compte des régions.
- Aucune commune n'est exclue de la garantie rurale de 1 hectare, qu'elles soient ou non couvertes par un document d'urbanisme et sans condition de densité
- La prise en compte de l'artificialisation issue des bâtiments à vocation agricole est renvoyée à un décret qui devra être mis en consultation avant le vote définitif de cette loi le 13 juillet.

Ce nouveau texte devrait donc permettre une mise en œuvre apaisée de l'objectif et respectueuse des particularités locales. Nous veillerons à obtenir le renforcement de l'ingénierie et les adaptations fiscales nécessaires. Je vous ai régulièrement tenu informés des évolutions de la législation au regard du ZAN. Conscient de votre préoccupation sur ce sujet déterminant pour l'avenir de vos communes, je poursuivrai naturellement cet engagement. ■



## L'ENGRILLAGEMENT DES ESPACES NATURELS, UNE NÉCESSITÉ DE LÉGIFÉRER

Problématique particulière déplorée sur de nombreux territoires, l'engrillagement des espaces naturels, souvent pour développer le tir de gibiers dans un milieu artificialisé, est une pratique d'accaparement qui pose des problèmes de sécurité incendie et sanitaire, entrave la libre circulation de la faune et nuit au développement du tourisme rural.

Cet engrillagement rompt par ailleurs avec l'obligation pour les propriétaires et les gestionnaires d'espaces naturels d'assurer la libre circulation de la faune sauvage dans le cadre des trames vertes et bleues. Mais les maires ruraux ne disposent pas, jusqu'à présent, des outils juridiques adaptés pour lutter efficacement contre l'édification de ces grillages.

Pour combler ce vide juridique, le Sénat a adopté en décembre 2022 une proposition de loi « visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et protéger la propriété privée », à travers plusieurs dispositions sur les caractéristiques des clôtures, la possibilité de contrôle par les agents de l'Office français de la biodiversité, les sanctions contre les clôtures et l'agrainage, la réduction du délai d'application et l'usage de l'éco-contribution pour effacer les grillages antérieurs à 2005 en vue du rétablissement de la trame verte.

J'ai porté la voix de mon groupe politique lors de l'examen de ce texte, et nous avons voté favorablement, sans omettre de rappeler les réserves habituelles concernant les moyens alloués au contrôle du respect de l'application de la future loi.

# « TERRITORIALISER » LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DE LA FRANCE... AVEC LES ÉLUS !



**A**vec le projet de loi relatif à l'industrie verte, le Gouvernement a présenté sa stratégie pour réindustrialiser la France en « territorialisant » la politique industrielle du pays d'ici 2030. Dans la poursuite d'un double objectif — créer de nouveaux emplois industriels, favoriser la transition écologique et réduire l'empreinte carbone — le développement de nouvelles filières industrielles liées à la mobilité électrique, à l'hydrogène ou encore à la production d'équipements pour la mise en œuvre d'énergies renouvelable, ainsi que la mise à disposition de foncier industriel, sont des enjeux majeurs.

### INQUIÉTUDE DES ÉLUS FACE À L'INGÉRENCE DE L'ÉTAT

Tout en partageant les objectifs de ce texte, le Sénat s'est inquiété dès le début de son examen des dispositions de l'article 9, qui crée un cadre de mise en compatibilité des SCOT et des PLU directement engagé par l'État pour les projets d'intérêt national majeur, identifiés par décret. Le préfet devient l'unique interface du porteur de projet, ce qui déroge à la répartition des

compétences entre l'État et les collectivités locales pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Même revu par la Commission des Affaires économiques, cet article organise clairement l'ingérence de l'État dans les compétences des collectivités en matière d'aménagement du territoire. Il est évident que les maires et présidents d'intercommunalité doivent pouvoir décider des implantations industrielles qu'il convient de développer sur leur commune et de leur emplacement. Je me suis opposé avec mon groupe politique à ce phénomène de recentralisation en demandant la suppression de cet article.

*In fine*, nous nous sommes abstenus de voter un texte qui affiche l'ambition de territorialiser davantage la politique industrielle, de faire travailler ensemble Etat et collectivités, d'organiser la planification industrielle à l'échelle des territoires — ce qui suppose une concertation d'ampleur et l'implication des élus dès le début des projets — mais qui prévoit que l'État reprendra la main, sans consulter les élus locaux. Je continuerai à défendre nos positions lors du parcours législatif à venir. ■

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

# UNE PLANIFICATION INDISPENSABLE

Adoptée le 7 février 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables doit permettre à la France de combler son retard et respecter ses engagements internationaux en matière de réduction des gaz à effet de serre, de décarboner son mode de production et d'accroître son degré d'indépendance énergétique.

**A**vec mon groupe politique, j'ai voté pour cette loi indispensable, mais dont nous avons dénoncé le calendrier. En effet, elle aurait dû être examinée après la grande loi quinquennale de programmation énergétique qui s'articule avec la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la stratégie nationale bas carbone et dont l'examen par le Parlement est prévu courant 2023. Il fallait encore également permettre que ce déploiement puisse être planifié et que les différents échelons de la gouvernance locale puissent être associés à un processus de planification ascendant, en phase avec les souhaits des territoires et des citoyens et non par un processus impulsé d'en haut.

Nous avons déposé des amendements pour poser des verrous et encadrer un déploiement sans contraintes qui aurait pu porter atteinte à l'environnement, aux milieux naturels, à la biodiversité et aux sols. Ces amendements visaient également à introduire une planification issue des territoires, pour s'assurer qu'une régulation puisse accompagner le développement des énergies renouvelables.

## PRISE DE POSITION

J'ai eu au cours de l'examen du texte par le Sénat, une nouvelle fois l'occasion d'affirmer ma position très ferme sur les dispositions concernant l'agrivoltaïsme. Je maintiens qu'il est nécessaire d'encadrer strictement le développement de cette énergie renouvelable afin de ne pas détourner une exploitation agricole de sa nature première, à savoir la production alimentaire. Il est indispensable de prévenir toute dérive irréversible pour notre modèle agricole.

Comme c'est souvent le cas, la loi renvoie assez largement la mise en œuvre de cette réforme à des décrets. Les sénateurs SER seront donc très attentifs lorsqu'ils paraîtront pour s'assurer qu'un équilibre acceptable par



tous soit trouvé entre la nécessaire de préservation de notre modèle agricole et de notre foncier, et le développement de l'agrivoltaïsme.

Conscient de l'importance du développement des « ENR » pour l'avenir de notre pays, j'ai interrogé le Gouvernement sur le développement de la filière hydrogène lors d'un débat sur ce thème en séance publique. Le mode de production de cette énergie doit en effet être considéré avec attention – l'hydrogène majoritairement produit en Europe aujourd'hui l'est à partir d'énergies fossiles. Pour soutenir la décarbonation de notre économie, il faudra allier cette production à des sources d'électricité renouvelable, tout en respectant les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols. Ce difficile équilibre doit répondre à une stratégie et un calendrier clairement définis. ■

# MON ENGAGEMENT AUX CÔTÉS DES MAIRES



**L**a fonction de maire, si essentielle à la vitalité de notre démocratie locale, subit aujourd'hui plus que jamais une « crise des vocations ». L'extrême polarisation de la vie politique exacerbe les tensions et rend le débat apaisé difficile à atteindre. Le départ de Yannick Morez, maire sans étiquette de la commune de Saint-Brévinles-Pins, en Loire-Atlantique, est un exemple extrême, mais particulièrement édifiant, de ce que vivent les élus locaux aujourd'hui. Menacé par des groupes d'extrême-droite suite à sa décision d'accueillir un centre d'accueil de demandeurs d'asiles dans sa commune, cet élu a vu sa maison incendiée et a été poussé à la démission, faute d'un réel soutien face à tant de violence. Il ne faisait pourtant que répondre à la demande de l'État et à faire preuve de la solidarité la plus élémentaire.

Nous ne pouvons accepter l'aggravation de ce climat de violence délétère, qui menace nos valeurs et l'équilibre même de notre démocratie.

## AU PLUS PRÈS DE VOUS, SUR LE TERRAIN...

C'est pour cette raison que je respecte scrupuleusement l'engagement que je vous avais formulé lors de la campagne électorale en 2020 : celui d'être au plus près de vous, sur le terrain, et de venir vous rencontrer régulièrement dans vos communes pour recueillir vos préoccupations et vous accompagner dans vos projets. En tant qu'ancien maire et conseiller municipal d'une commune rurale, je bénéficie d'une longue expérience de l'action quotidienne des élus municipaux au service de leurs concitoyens. Je suis particulièrement sensible aux menaces et aux opportunités qui pèsent sur la capacité d'action du maire et du bloc communal. Aussi, je mets cette expérience à votre service pour répondre à vos légitimes inquiétudes et besoins.

Si nécessaires et indispensables à la cohésion sociale, nombre de maires démissionnent de leur mandat ou décident de ne pas se représenter. Les contraintes économiques croissantes sont une première explication : baisse et gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF), suppression de la fiscalité locale, hausse des dépenses de personnel, difficultés d'approvisionnement en matières premières, inflation des prix des énergies et des taux d'intérêt, etc. Dans le même temps, le poids de leurs prérogatives augmente.

## ... JUSQU'AU SÉNAT

Je poursuis naturellement mon engagement auprès des élus au Sénat, notamment dans le cadre des travaux de la mission d'information sur l'avenir de la Commune et du Maire en France. Elle a notamment interrogé les sujets relatifs à l'intercommunalité et à ce qui ferait une véritable décentralisation, à savoir la libre administration et l'autonomie financière des communes. La mise en œuvre des objectifs du ZAN a naturellement été très étudiée. Les nombreuses auditions et témoignages de maires et de représentants des élus locaux, ainsi que des déplacements sur le terrain, ont permis de mesurer les attentes des maires et des communes.

Dans cette lignée, j'ai co-signé la proposition de loi socialiste visant à démocratiser les fonctions électives et renforcer la protection des élus locaux, déposée le 23 juin 2023 au Sénat. Ce texte est particulièrement d'actualité au regard des attaques récurrentes que subissent les maires, et qui ont pris une ampleur inédite lors des émeutes de juillet dernier. ■

## FINANCES LOCALES

# LES COLLECTIVITÉS NE PEUVENT ÊTRE UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE !

**A** lors que les Français font durement face à la crise que nous traversons, le Gouvernement considère toujours les collectivités locales comme une variable d'ajustement des comptes publics. Lors de l'examen du projet de loi de finances 2023 j'ai soutenu, avec mon groupe politique, des avancées essentielles pour nos territoires :

- le rejet de la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- l'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation pour 2023 ;
- le renforcement de la dotation pour l'exercice des mandats locaux.

Parmi les autres apports du groupe SER : la baisse du taux de TVA sur les transports publics à 5,5 %, l'exonération de malus écologique et de taxe sur la masse en ordre de marche de l'ensemble des véhicules des services départementaux d'incendie et de secours, l'extension du crédit d'impôt pour frais de garde des enfants jusqu'à 12 ans, ou encore la prorogation du prêt à taux zéro pour les primo-accédants.

Néanmoins, au nom de l'équilibre des comptes publics, le Gouvernement refuse de financer le maintien des services publics ou la transition écologique. Aussi, malgré ces avancées, nous avons décidé de voter contre ce projet de loi de finances.

## MEMBRE DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PRÉSENCE POSTALE (ONPP)

En tant que membre titulaire de la CSNP, j'ai été nommé membre de l'Observatoire national de la présence postale (ONPP), une instance de gouvernance nationale qui pilote la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

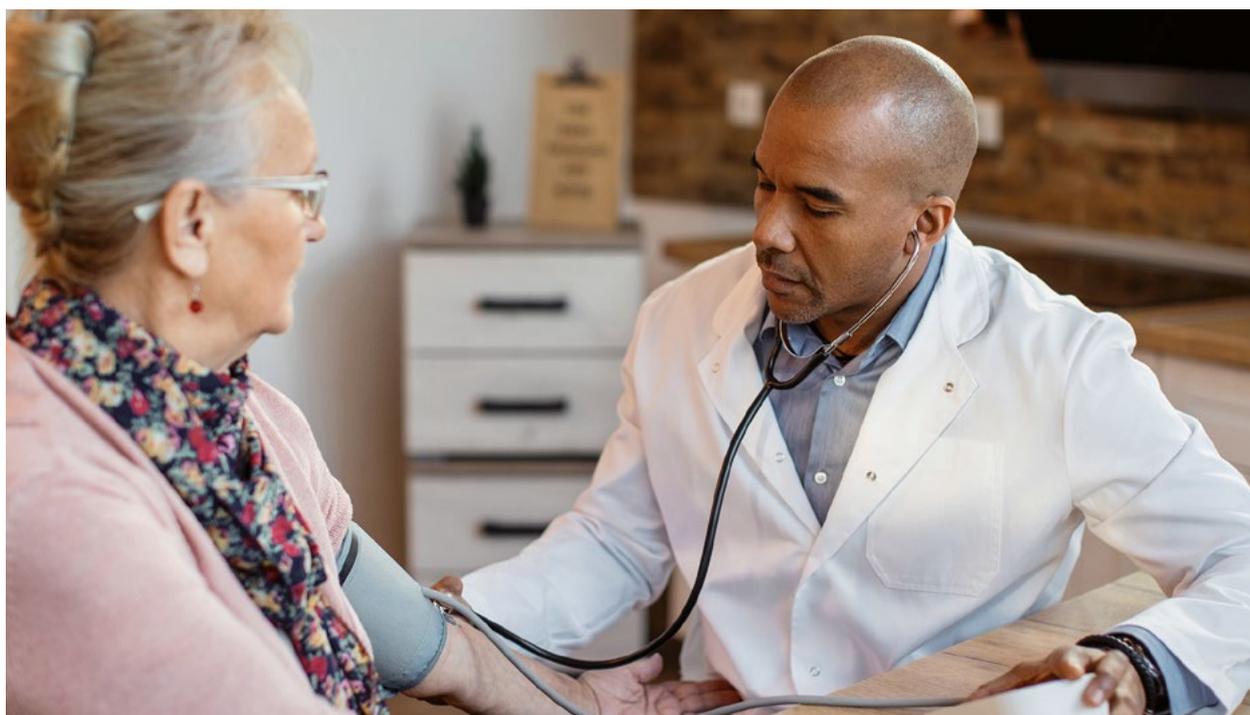
Composé de représentants de l'État, de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité, de l'Association des Départements de France et des Régions de France, de La Poste, de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes, l'Observatoire précise les modalités d'application du fonds de péréquation postale et assure le suivi de la mise en œuvre des dispositions du contrat de présence postale territoriale 2020-2022. L'Observatoire a également un rôle d'évaluation, de prospective et de promotion des solutions innovantes notamment dans le champ de la présence postale dans les territoires, de la mutualisation de l'offre de services et de l'accompagnement des usages numériques. Il porte aussi la réflexion permettant de répondre à d'éventuelles évolutions législatives et réglementaires.

## LE CONTRE-BUDGET DES SÉNATEURS SOCIALISTES, DÉFENDU DEPUIS 2017

- Réforme complète de la fiscalité du (grand) patrimoine et Suppression des avantages indus accordés aux plus aisés : réforme de la flat tax, rétablissement de l'exit tax, suppression de la « niche Copé ».
- Alignement des revalorisations des minimas sociaux sur l'inflation, fin de la baisse des aides sociales comme les APL.
- Poursuite de la réduction du nombre de niches fiscales et de la suppression des taxes et impôt à faible rendement pour plus de lisibilité et de simplicité fiscale,
- Renforcement des obligations qualitatives en matière de construction de nouveaux bâtiments publics et intégration systématique de clauses environnementales dans la commande publique.
- Accélération du passage à l'agroécologie et interdire à moyen-terme les pesticides dangereux, et plus largement l'ensemble des produits comportant des risques en matière de santé environnementale ; hausse du budget recherche pour avoir des alternatives.
- Garantie d'une réforme de la taxe d'habitation sans aucune perte financière pour les collectivités territoriales : rétablissement de la revalorisation des bases d'une part et renoncement à la ponction sur le différentiel de TH entre 2017 et 2019.
- Engager une pause dans les transferts de compétences et réévaluation complète du coût pour chaque strate de collectivités de ces transferts. Ajustement en conséquence des flux financiers entre l'État et les collectivités : le décideur doit être le payeur !
- Achèvement de la réforme de la DGF initiée durant le quinquennat précédent, pour davantage de justice entre les territoires.
- Lancement immédiat de la réforme des valeurs locatives (prévue en 2026 par le Gouvernement) qui sont aujourd'hui génératrices d'inégalités flagrantes entre les territoires, au détriment souvent des plus fragiles.
- Abandon de la réforme de la carte de l'implantation des trésoreries et élaboration d'une charte nationale, contraignante pour l'État, de la présence des services publics au cœur des territoires.
- Généralisation des expériences de budgets participatifs locaux.
- Maintien des dispositions relatives au soutien des zones de revitalisation rurale (ZRR), afin de favoriser le désenclavement de tout le territoire et de soutenir l'attractivité des communes rurales. ■

Références à l'ONPP sur le site de la Poste : [www.lapostegroupe.com/fr/l-amenagement-du-territoire](http://www.lapostegroupe.com/fr/l-amenagement-du-territoire)

# LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE, UNE PRIORITÉ ABSOLUE



**R**uraux comme urbains, tous les territoires sont aujourd'hui menacés par un manque d'accès aux soins. 11 % des Français, soit 6 millions de personnes, n'ont pas déclaré de médecin traitant, et 72 % de la population de notre pays vit dans une zone sous-dotée en professionnels médicaux. 8 millions de Français ne peuvent consulter plus de deux fois par an, faute d'un praticien situé à moins de 30 minutes de chez eux. La lutte contre les « déserts médicaux », où vivent 30 % de nos concitoyens, est donc une urgence de santé publique, dans laquelle le groupe socialiste, écologiste et républicain du Sénat s'est engagé de longue date. Depuis le début de mon mandat, chaque projet de loi de financement de la sécurité sociale a été l'occasion de rappeler cette priorité au Gouvernement. Nous avons multiplié les propositions de loi en ce sens : garantie d'un accès universel à un service public hospitalier de qualité, garantie l'égalité d'accès aux soins, instauration d'un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé, rétablissement de l'équité territoriale face aux déserts médicaux et à garantir l'accès à la santé pour tous. La réponse au problème des déserts médicaux doit

reposer sur un équilibre entre tous les acteurs, médecins, étudiants, collectivités territoriales, tous impliqués à leur niveau dans la santé de nos concitoyens.

## UNE OFFRE DE SOINS FRAGILE EN HAUTE-VIENNE

Élus et associations de Haute-Vienne m'ont régulièrement interpellé sur ce sujet. Châteauneuf-la-Forêt, où le dernier médecin généraliste est parti en 2020, est un exemple emblématique de cette situation où les communes sont désespérément en quête de médecins et de dispositifs pour faciliter leur installation. A cet égard, je me dois d'accompagner les communes et intercommunalités du département qui demeurent exclues du dispositif ZRR. Cela crée en effet une inégalité d'attractivité au sein d'un même territoire, puisque les médecins qui souhaiteraient s'installer dans des communes non classées ne peuvent pas bénéficier des mesures fiscales avantageuses propres aux ZRR. La problématique se pose également pour la pérennité des Maisons de Santé. Des dérogations devraient être permises pour favoriser l'installation des personnels soignants.



Alors que l'offre de soins est déjà fragile en Haute-Vienne, les deux derniers centres de soins infirmiers gérés par la Croix-Rouge dans le territoire sont menacés. En avril dernier, j'ai directement interpellé le Gouvernement concernant l'avenir de celui d'Ambazac, l'un des plus importants du département, qui devait fermer ses portes le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Dans un contexte de pénurie de médecins en zone rurale et de fortes inégalités territoriales, ces structures sont nécessaires à l'équilibre global de l'offre médicale. Cette situation induit une rupture d'égalité d'accès à la santé, un droit pourtant fondamental. Si la Croix-Rouge a assuré l'ARS de Nouvelle-Aquitaine qu'en l'absence de solutions de reprise, elle maintiendrait l'activité des CSI, aucun engagement écrit n'a cependant été transmis. Cette incertitude nécessitait une plus grande implication de la part de l'État, comme les élus ne cessent de le rappeler. —

## QUEL AVENIR POUR LES ZRR ?

Le régime des zones de revitalisation rurale est un dispositif important pour la vitalité de nos territoires. Il est pourtant menacé puisqu'il doit cesser au 31 décembre 2023. S'il faut le conserver à tout prix, il est cependant nécessaire de le réformer pour l'adapter aux enjeux actuels de la ruralité. Le Sénat a conduit une mission d'information sur l'avenir des ZRR et a formulé une proposition de loi transparente que j'ai cosignée.

Elle propose de pérenniser les ZRR en conservant la densité de population et le revenu fiscal par habitant comme critères d'entrée dans le dispositif, mais en les appliquant à la maille communale. La PPL prévoit également la création d'un zonage renforcé « ZRR+ » pour les communes déjà intégrées au dispositif mais confrontées à des dynamiques défavorables constatées sur une période d'au moins dix ans, appréciées en fonction d'un indice composite basé sur le revenu par habitant, la population communale et le potentiel fiscal communal rapporté à la moyenne nationale. Enfin, le texte prévoit que les communes de montagne actuellement en ZRR pourront continuer à bénéficier du dispositif jusqu'au 31 décembre 2034.

## FACE À LA CRISE SANITAIRE, L'IMPLICATION SANS FAILLES DES ÉLUS

Le Sénat a eu à se prononcer sur plusieurs projets de loi portant des dispositions pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et j'ai participé activement à tous les débats. Au sein du groupe socialiste, écologiste et républicain, j'ai veillé à maintenir un équilibre essentiel entre protection sanitaire collective et préservation des libertés publiques.

Qu'il s'agisse de la réouverture des écoles ou des transports publics, les élus locaux n'ont pas été associés,

et je le regrette, à la définition des grandes orientations prises par l'État ni à leur mise en œuvre.

Pourtant, alors qu'ils ont connu une responsabilité accrue qui dans bien des cas ne correspondait pas à leurs compétences, ils ont assumé d'être en première ligne pour informer et rassurer leurs administrés, maintenir le fonctionnement des services publics de proximité, coordonner les opérations de solidarité, soutenir les entreprises et les professionnels de

santé. Je ne peux que les saluer, sans oublier nos personnels de santé et des services publics en général, qui ont affronté cette période avec force et abnégation.

A peine élu durant cette période si particulière, j'ai naturellement voulu engager mon travail d'écoute aux côtés des maires et des élus locaux, en me rendant autant que possible dans les communes pour nourrir mon travail de parlementaire. —

# AU PLUS PRÈS DE VOUS

Attentif à vos besoins, questions et préoccupations, je multiplie les visites de terrain pour venir à votre rencontre et vous soutenir dans votre quotidien d'élus.



## CHATEAUFORT

**Inauguration France Service, 7 mars 2021**

Créé en 2019, le réseau France Service se déploie progressivement sur le territoire national. Il doit faciliter l'accès aux services publics pour tous les usagers, en leur permettant d'effectuer plusieurs démarches administratives différentes dans un lieu unique et dédié, avec un souci de proximité et d'accompagnement. Si dans un rapport de juillet 2022, le Sénat jugeait l'implantation du dispositif satisfaisante, des pistes d'optimisation sont néanmoins proposées, notamment sur le plan financier. Le coût du reste à charge pour monter de telles structures demeure en effet difficile à soutenir pour les collectivités rurales.

## SAINT-PAUL

**Hommage à Samuel Paty, 9 mars 2021**

A l'invitation du maire de Saint-Paul, j'étais présent aux côtés des élèves de l'école primaire lors de la cérémonie organisée en mémoire de Samuel Paty, enseignant d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre 2020 et victime du terrorisme. La lutte contre les séparatismes et la réaffirmation de tous les principes fondamentaux de la République dont la laïcité à laquelle nos concitoyens sont très attachés, est un combat quotidien qui ne doit jamais faiblir.



## MAGNAC-LAVAL

**Comice agricole, 12 mars 2022**

Chaque année, le concours régional de la race bovine limousine de Magnac-Laval est un rendez-vous incontournable pour les éleveurs, qui viennent présenter leurs meilleurs reproducteurs. L'édition 2022 était particulièrement attendue après l'annulation des concours depuis 2020 en raison de la crise sanitaire. Au-delà de la très belle vitrine que l'évènement représente pour la race limousine et ses éleveurs, comices et concours font vivre les communes qui les accueillent et notre département en valorisant ce patrimoine vivant auprès des habitants.



## LIMOGES

**Visite du collège  
Guy de Maupassant,**  
6 septembre 2022

Accompagné de la Rectrice de l'Académie de Limoges, Madame Carole Drucker-Godard, j'ai eu le plaisir de venir à la rencontre des élèves et des équipes d'enseignants du collège Guy de Maupassant de Limoges. Établissement solidaire accueillant des élèves aux profils très divers, ce collège a depuis longtemps placé l'inclusion au cœur de son projet pédagogique. Outre les aménagements et nombreux travaux de transformation opérés sur ses bâtiments, le collège est l'un des établissements bénéficiaires du plan de développement du numérique, une des priorités du Conseil départemental qui permet à chaque élève de la Haute-Vienne d'avoir un accès facilité aux nouvelles techniques éducatives.

## SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT

**Inauguration de l'extension de  
la caserne des sapeurs-pompiers,**  
16 mai 2023

En compagnie de Jean-Claude Leblois, président du Conseil départemental, j'étais présent lors de l'inauguration de l'extension de la caserne des sapeurs-pompiers de son canton d'origine. Ce projet d'agrandissement était depuis longtemps en gestation et je me réjouis qu'il ait pu aboutir. Il faut pérenniser notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers. C'est dans cette logique qu'avec mon groupe politique au Sénat, j'ai voté le 23 septembre 2021 la proposition de loi « Matras » qui a apporté des avancées significatives (clarification du cadre d'intervention des SDIS, renforcement de la sécurité des sapeurs-pompiers, expérimentation de plateformes communes de réceptions d'appels d'urgence...).

## BELLAC

**Foire aux reproducteurs ovins,** 8 septembre 2022

Alors que la région Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement la Haute-Vienne concentrent la part la plus importante de l'élevage ovin national, le nord du département illustre une pratique d'élevage extensif respectueuse de l'environnement et du bien-être animal, qu'il convient de valoriser et de soutenir pour qu'elle continue d'exister.



# | À VOS CÔTÉS EN HAUTE-VIENNE

## JANAILHAC

**Vœux de la commune, janvier 2023**

Chaque début d'année, la tournée des vœux des communes du département est un moment de convivialité et d'échanges particulièrement apprécié par les habitants et les élus. Vous êtes chaque année très nombreux à nous inviter à cette occasion, et il est toujours difficile de devoir faire des choix, faute de temps suffisant pour nous rendre dans chaque commune de Haute-Vienne. Avec ma suppléante, Julie Lenfant, nous avons néanmoins le souci de n'oublier personne, et même si les vœux sont une occasion idéale d'échanger sur vos préoccupations et projets, nous demeurons à votre écoute et disponibles pour organiser un rendez-vous dans vos mairies.



## BOSMIE-L'AIGUILLE

**Inauguration d'une nouvelle rue, 20 janvier 2023**

Commune de 2 700 habitants, Bosmie-l'Aiguille a fait de l'aménagement du centre bourg le principal chantier de la mandature en cours. La création d'une nouvelle voie structurante sur un site jusque-là inutilisé permettra de faciliter la circulation vers l'église et les écoles sans créer d'engorgement. La nouvelle rue de 230 mètres compte des aires de jeux, des bornes de rechargement pour voitures et vélos électriques, de nouvelles places de parking ainsi que de nouveaux logements ODHAC pour satisfaire les demandes toujours croissantes reçues par la municipalité.

## SAINT-GERMAIN-LES-BELLES

**Inauguration de la zone d'activités intercommunale de Martoulet,**

*22 septembre 2022*

Projet porté par la communauté de communes Briançonnais Sud Haute-Vienne, cette zone d'activités économiques en bordure de l'A20, qui accueillait déjà une douzaine d'entreprises et représentait une centaine d'emplois, a été étendue et propose aujourd'hui 70 000 m<sup>2</sup> commercialisables supplémentaires. Deux ans après son lancement, ce projet d'extension répond aux objectifs de développement économique de la communauté de communes, l'une de ses priorités majeures. Elle dispose désormais de parcelles qui permettront à de nouveaux porteurs de projets de s'installer dans le sud du département. Les travaux ont été financés par la préfecture de Haute-Vienne via la DETR et une subvention supplémentaire au titre de la DSIL. Le département a également contribué via les contrats départementaux de développement intercommunal (CDDI).





## ORADOUR-SUR-GLANE

**Commémoration du 10 juin 1944, 10 juin 2022**

C'est avec une émotion particulière que je partage cette photographie de Robert Hébras devant le monument aux martyrs d'Oradour. C'est en effet la dernière cérémonie de commémoration à laquelle le dernier survivant du massacre a pu assister avant son décès, le 11 février 2023. Infatigable militant de l'amitié franco-allemande et plus largement de l'amitié entre les peuples, Robert Hébras a passé l'essentiel de sa vie à partager sa terrible expérience auprès des plus jeunes, dans l'espoir que de telles atrocités ne se reproduisent plus. Son idéal de tolérance doit demeurer vivant, alors que la montée de l'extrême-droite et la banalisation de certaines idées doivent nous alerter et nous faire réagir. C'est à nous de conserver et transmettre cette mémoire aux générations futures.



## CIEUX

**Inauguration d'une plaque républicaine, 14 janvier 2023**

Les vœux de début d'année ont été l'occasion pour la commune de Cieux d'inaugurer une belle plaque de granit rappelant la devise républicaine, qui figurera désormais au fronton de la mairie. « Liberté, Égalité, Fraternité », sont en effet les trois piliers fondamentaux de notre République, garants de l'équilibre de la société française. Fragilisés par les tensions sociales et la montée des communautarismes les plus divers, ceux-ci ont besoin plus que jamais d'être défendus et élargis au plus grand nombre afin que nul ne demeure en marge.

## JULIE LENFANT, MA SUPPLÉANTE

*Maire de Chaptelat depuis 2014, secrétaire communautaire à Limoges Métropole et suppléante de Christian Redon-Sarrazy depuis trois ans, mon engagement citoyen a été précoce, grâce notamment à mon investissement associatif dans le milieu culturel. Très jeune, j'ai eu l'opportunité de devenir conseillère municipale de ma commune, rapidement nommée adjointe au maire en charge de la vie associative, culturelle et sportive, tout en conservant mon emploi de travailleur social. Être maire implique de la rigueur, des responsabilités, et une réelle envie d'aider ses concitoyens.*



*Mon engagement aux côtés de Christian s'inscrit dans cette volonté d'être un soutien et un relais de vos préoccupations auprès du Sénat et du Gouvernement.*

*Notre mandat se vit au quotidien pour la défense de notre département, au plus près des élus dans chaque commune pour demeurer à leur écoute, attentifs à leurs questions et préoccupations. Nous continuerons à être à vos côtés.*

# DÉFENDRE UN MODÈLE AGRICOLE RESPECTUEUX DE LA NATURE ET DES HOMMES

**T**erre agricole et d'élevage s'il en est, la Haute-Vienne parvient tant bien que mal à conserver son identité en dépit d'une crise des vocations et des difficultés économiques des agriculteurs. Le foncier agricole représente près de 60 % de la superficie du département. Pourtant, en dix ans, les chiffres du recensement agricole démontrent que le nombre d'exploitations agricoles a diminué, et cette tendance semble malheureusement vouée à se poursuivre.

### DIVERSIFICATION

Le taux de suicide chez les exploitants agricoles est le plus élevé de toutes les catégories socioprofessionnelles. La transmission des exploitations reste un problème majeur : en vingt-cinq ans, le prix des terres agricoles aura doublé et, dans dix ans, 50 % des chefs d'exploitation seront en droit de partir à la retraite.

Il demeure difficile pour les agriculteurs et éleveurs de dégager un revenu correct de leur activité, ce qui suscite une légitime crise des vocations, tout comme le coût de plus en plus élevé du foncier agricole.

Pourtant, les fermes haut-viennoises ont entrepris depuis dix ans de nombreuses démarches de diversification et de valorisation. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique a augmenté de 209 %. Les activités de diversification comme le tourisme ou la production d'énergies renouvelables pour la vente, ont suivi une courbe exponentielle, tout comme la mise en place de circuits courts et de dispositifs de vente directe.

Ce dynamisme répond au demeurant à un souhait des consommateurs de manger mieux, plus local, et dans le respect de l'environnement et des animaux. Le maintien d'un système de polyculture-élevage tel qu'il est pratiqué en Haute-Vienne est donc essentiel.

### CONSTATS

Notre département est parvenu à conserver un modèle agricole et d'élevage qui peut servir de référence. Sa défense est en effet primordiale pour assurer notre autonomie alimentaire : à l'échelle nationale, le nombre d'exploitations tout comme les cheptels ne cesse de diminuer, tandis que le nombre de déconversions dans l'agriculture biologique, faute d'un soutien fort de l'État, augmente de façon inquiétante.

La France, hier puissance agricole, est passée du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> rang en vingt ans en tant qu'exportatrice mondiale de produits agroalimentaires. A l'inverse, la moitié des produits consommés chaque jour par les Français sont



issus d'importations, provenant de pays où les exigences de qualité agricole sont moins élevées.

A l'occasion du salon de l'Agriculture en février 2023, j'ai partagé tous ces constats auprès de la Première ministre, lors d'une séance de questions au Gouvernement. Le premier mandat d'Emmanuel Macron n'a produit aucune politique agricole d'envergure. Pourtant, il y a urgence.

### POUR UN MODÈLE FAMILIAL À TAILLE HUMAINE

Au Sénat, avec mon groupe politique, nous nous opposons systématiquement à la droite sénatoriale, héraut d'une agriculture de firme et d'un modèle productiviste.

Début mai, l'examen de la proposition de loi « pour un choc de compétitivité en faveur de la Ferme France » fut l'occasion de voir s'affronter deux conceptions radicalement opposées de l'avenir de notre agriculture. Ce texte idéologique, au prétexte de redynamiser la compétitivité de notre agriculture, ouvre la voie à des dérégulations dangereuses en particulier pour l'environnement. Crédits d'impôts sans limite, exonérations fiscales, détricotage du droit du travail pour favoriser les contrats précaires dans les entreprises agricoles, ré-autorisation de l'épandage aérien des produits phytopharmaceutiques, ré-autorisation des promotions sur les pesticides, ou encore reconnaissance, sans aucune nuance liée au territoire et à son activité agricole, du stockage de l'eau en agriculture comme d'intérêt général majeur.... autant de propositions ultra-libérales qui ressemblaient davantage à un catalogue électoral qu'à un véritable projet de soutien pour notre agriculture, et qui nous ont logiquement conduit à un vote contre. Nous défendons un modèle familial, à taille humaine, compétitif mais respectueux de l'agriculteur, du consommateur et de l'environnement. ■

# UNE PROBLÉMATIQUE MAJEURE POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE NATIONALE



“  
Un pas supplémentaire  
a été opéré de l'agriculture  
de ferme vers l'agriculture  
de firme.”

La proposition de loi « Proposition de loi portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires » proposée par la majorité présidentielle en décembre 2021, avait pour « ambition » de lutter contre l'accaparement du foncier agricole. Or, cette loi d'affichage, habilement présentée en fin de mandature et avant l'élection présidentielle de 2022, n'a en rien répondu au problème de concentration du foncier et des outils de production.

## ACCAPAREMENT ET CONCENTRATION DES TERRES AGRICOLES : UN PROBLÈME GLOBAL NON RÉSOLU PAR LA LOI

En 25 ans, le prix des terres agricoles aura doublé, la taille moyenne des exploitations aura augmenté de 30 % et dans dix ans, 50 % des chefs d'exploitation seront en droit de partir à la retraite. Le coût exponentiel du foncier agricole explique en partie la crise des vocations et les difficultés de reprise des exploitations.

Loin de la grande loi foncière promise par le Gouvernement au début du quinquennat, ce texte se concentre uniquement sur le phénomène sociétaire, à savoir le contrôle des transactions de parts sociales d'une société, soit environ 7 % des transactions financières du secteur et 17 % en valeur. Il ne règle pas le problème global d'accaparement et de concentration des terres agricoles.

Sous couvert de défense du modèle d'exploitation familiale, la droite sénatoriale a renforcé les imperfections de ce texte en multipliant les dérogations et les passe-droits pour conserver le système le plus souple et donc le plus perméable possible.

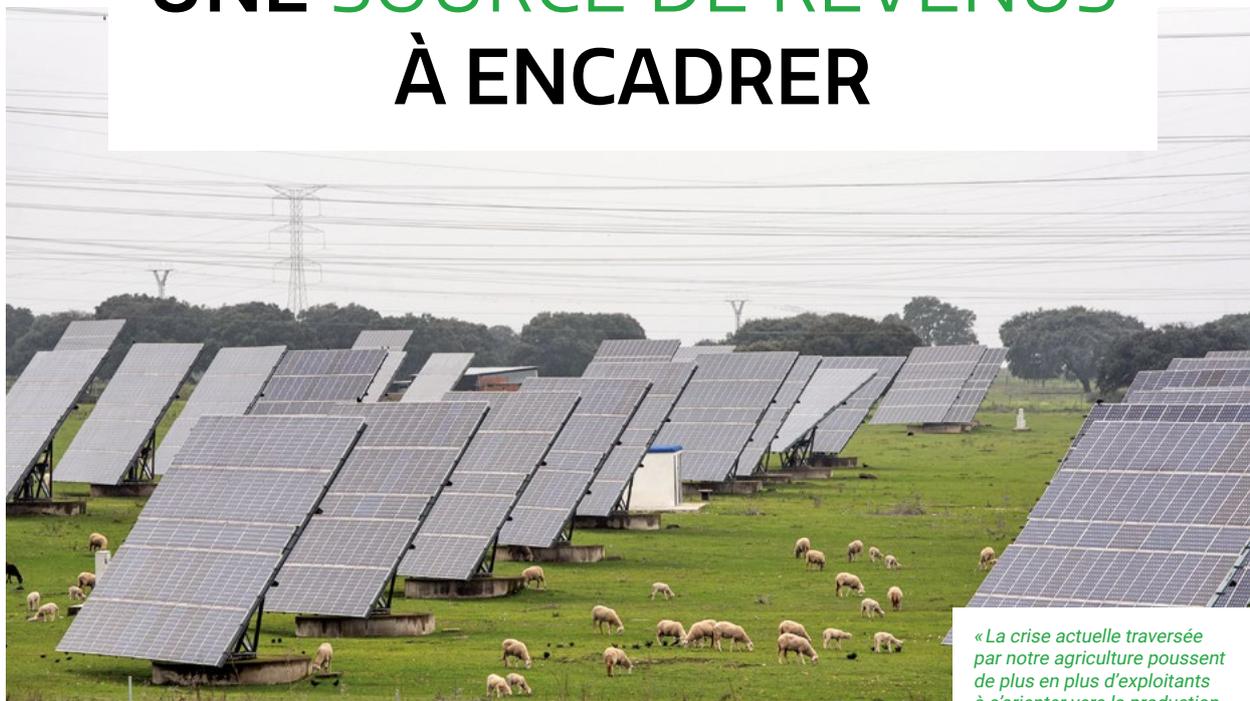
## PROJET ALTERNATIF NON ENTENDU

En tant que chef de file pour mon groupe politique sur ce texte, j'ai porté un projet alternatif, fondé sur un contrôle renforcé, dès les premiers hectares et sans dérogation possible, se basant sur une égalité de traitement entre tous les agriculteurs – en exploitation individuelle ou sous forme sociétaire – et une véritable volonté des pouvoirs publics de lutter contre la spéculation et la concentration excessive des terres.

Par plusieurs amendements d'appel, j'ai attiré l'attention du Gouvernement sur la question cruciale de la définition du statut de l'actif agricole et sur la mise en œuvre d'outils pour lutter contre les détournements du travail à façon. Faute d'avoir été entendus, nous avons voté contre cette proposition de loi.

Il faudra certainement quelques années pour tirer le bilan de son application. Mais elle participera certainement à l'émergence d'un nouveau système parallèle, peu contraignant, qui encouragera les dérives et pourrait même pousser les moins scrupuleux à recourir à la forme sociétaire pour profiter des failles du système. Un pas supplémentaire a été opéré de l'agriculture de ferme vers l'agriculture de firme. ■

# UNE SOURCE DE REVENUS À ENCADRER



« La crise actuelle traversée par notre agriculture poussent de plus en plus d'exploitants à s'orienter vers la production d'énergie, plus rémunératrice. »

**L**a production agricole doit rester la source principale de revenus des agriculteurs au risque d'avoir un réel détournement de l'orientation du foncier, déjà sous pression depuis une vingtaine d'années. Il en va, d'une part, de notre souveraineté alimentaire et d'autre part, de la préservation de nos terres agricoles, de nos terroirs et de nos savoir-faire. Or, il apparaît que la crise actuelle traversée par notre agriculture, notamment en termes de revenus (échec de la loi EGALIM), poussent de plus en plus d'exploitants à s'orienter vers la production d'énergie, plus rémunératrice.

Cette diversification est aujourd'hui plébiscitée et selon certaines études, en 2019, 37 % des exploitants exercent au moins une activité para-agricole. L'agritourisme, la transformation et la vente directe à la ferme ou la production d'énergie sont des secteurs souvent investis. Le développement des paiements pour services environnementaux, que nous défendons depuis plusieurs années, pourraient également rentrer dans cette logique.

### RISQUES ENGENDRÉS PAR LE BOOM DE L'AGRIVOLTAÏSME

Ces dernières années ont donc vu un développement croissant de l'agrivoltaïsme dans les exploitations agricoles. En Haute-Vienne, la production d'énergie renouvelable a ainsi augmenté de 2150% en dix ans<sup>1</sup>!

Le risque d'un détournement de l'usage des terres agri-

coles sous couvert de développement de cette activité annexe est pourtant réel, et des cas ont été observés notamment dans les Pyrénées-Orientales. Cette confiscation de la terre agricole, qui participe de surcroît à une spéculation sur le prix du foncier agricole, justifie, à mon sens, qu'un encadrement juridique de cette pratique soit défini.

Par ailleurs, si le développement des énergies renouvelables demeure une impérieuse nécessité, il ne doit pas se faire au détriment de l'usage premier des terres agricoles et donc ne doit pas encourager l'artificialisation des sols. L'agrivoltaïsme peut également compromettre l'installation de jeunes agriculteurs en accaparant le foncier, sans garantie de réversibilité ni de transmission des parcelles, et porter atteinte *in fine* à notre souveraineté alimentaire par un glissement sournois, à terme, de ces surfaces vers la seule production d'énergie.

En 2022, l'examen par le Sénat de la proposition de résolution tendant au développement de l'agrivoltaïsme en France en janvier, et de la proposition de loi en faveur de l'agrivoltaïsme quelques mois plus tard, ont été l'occasion pour moi de rappeler cette position.

### CONSÉQUENCES DE L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TERRES AGRICOLES

La question du cadre réglementaire est fondamentale et s'articule sur cinq points. La définition des installations agrivoltaïques et leur réversibilité est essentielle, priorité

<sup>1</sup> Fiche territoriale synthétique RA 2020 « Haute-Vienne », DRAAF Nouvelle Aquitaine.

“ Nous souhaitons l'introduction de dispositions de suivi et de contrôle, ainsi que des possibilités de démantèlement en cas de non-respect de la loi. Cette question incontournable est sans doute l'une des plus difficiles à résoudre. ”

devant être accordée à la production alimentaire. Dans un souci de préservation de l'activité agricole, nous souhaitons l'introduction de dispositions de suivi et de contrôle, ainsi que des possibilités de démantèlement en cas de non-respect de la loi. Cette question incontournable est sans doute l'une des plus difficiles à résoudre, dans la mesure où elle touche aux finances publiques. Une fois les installations autorisées et mises en service, qui veillera au respect des critères que je viens d'énoncer, notamment à l'apport des services ? Avec quels moyens humains et financiers ? L'insuffisance – voire l'absence – de contrôles opérés par l'État donnera lieu sans aucun doute à des dérives. Le troisième enjeu du cadre réglementaire est le danger que représentent les projets agrivoltaïques pour les régions à faible potentiel agronomique, susceptibles de devenir les cibles de « chasseurs de territoires ». Pour éviter ce risque, nous avons souhaité impliquer tous les acteurs participant au projet d'installation – exploitant agricole, propriétaire du foncier agricole et porteur du projet – et d'obtenir leur accord, dans le cadre d'une large concertation qui devra également associer les élus locaux en amont. Des réflexions sur les risques de détournement du statut d'actif agricole et les modalités de transmission ont également occupé nos débats.

## LES GROUPES D'ÉTUDES DU SÉNAT

Des groupes d'études sont ouverts aux membres du Sénat pour étudier et suivre des questions spécifiques. Ces instances, qui n'interviennent pas directement dans la procédure législative et demeurent sous le contrôle des commissions permanentes, ont pour mission d'assurer une veille juridique et technique sur les questions dont elles sont chargées afin d'informer les parlementaires.

Chaque sénateur est libre d'intégrer un ou plusieurs groupes d'études en fonction de ses centres d'intérêt et des enjeux pour son département.

Par souci d'efficacité, j'ai concentré mes choix sur les problématiques agricoles et forestières. Je fais ainsi partie de trois groupes d'études, relatif à l'élevage, à l'agriculture et l'alimentation, et à la filière bois et forêt. Auditions régulières et déplacements occasionnels sur le terrain nous permettent d'évaluer les situations des filières et de nourrir notre réflexion en vue de l'examen ou de l'élaboration de futurs textes de lois, ou encore de questions directes au Gouvernement.



### POSITIONNEMENT

Ma principale ligne directrice sur ce sujet est d'éviter que notre autonomie alimentaire et notre autonomie énergétique n'entrent en conflit, au point que l'une s'efface au profit de l'autre.

Le groupe socialiste s'était abstenu lors de l'examen de la proposition de résolution sur le même thème en séance publique, estimant que le sujet du développement de l'agrivoltaïsme nécessitait de mettre en place « des garde-fous afin de prévenir toute dérive irréversible sur notre modèle agricole » et de ne pas favoriser l'émergence « d'énergieculteurs ».

A l'issue de l'examen de ces deux textes, et compte tenu du manque d'avancées significatives par rapport aux risques évoqués, j'ai choisi, avec les sénateurs de mon groupe politique, de m'abstenir systématiquement dans le vote final. ■

# UN REVENU DIGNE POUR LES AGRICULTEURS



La rémunération des agriculteurs est une autre question essentielle qui n'a trouvé, pour l'heure, aucune solution pérenne et satisfaisante. C'était pourtant l'objectif prioritaire de la loi EGAlim, issue des États généraux de l'Alimentation en juillet 2017. Qu'il ait fallu « ajuster » ses dispositions par le biais de propositions de loi successives – « EGAlim 2 », puis « EGAlim 3 » démontre bien son inefficacité.

### FREINER LA GUERRE DES PRIX

Début février, le Sénat a eu à se prononcer sur la proposition de loi visant à sécuriser l'approvisionnement des français en produits de grande consommation. Initié par la majorité présidentielle, ce texte avait pour but, dans un contexte de hausse des prix portant atteinte à la sécurité des approvisionnements des grandes surfaces, de pérenniser deux dispositifs phares de la loi EGAlim qui arrivaient à leurs termes : l'encadrement des promotions et le seuil de revente à perte + 10 % (SRP +10). Ces dispositifs, certes imparfaits, permettent actuellement de freiner la guerre des prix que se livrent les acteurs de la grande distribution et sont soutenus par la profession agricole.

### LE CHOIX DE LA SÉCURITÉ

Parce qu'il permettait de sécuriser ces deux dispositifs phares des précédentes lois EGAlim, dont le maintien était demandé par le monde agricole, j'ai voté, avec mon groupe politique, cette proposition de loi, bien qu'elle ne permette pas de garantir à tous les agriculteurs une juste rémunération de leur travail. Comme nous le défendons depuis des années, seule une grande loi de modernisation de l'économie agricole française permettra d'atteindre cet objectif comme de préserver la diversité des modèles agricoles français en fonction des territoires sur lesquels ils se développent. ■

# ENJEUX DE LA PAC POUR LES ÉLEVEURS

Début mai 2021, à la demande des sénateurs socialistes, le Sénat a débattu des enjeux nationaux et internationaux de la future Politique Agricole Commune (PAC). Je suis intervenu dans ce débat pour souligner les attentes particulières du monde de l'élevage face à la définition des arbitrages pour répartir un budget en baisse, ce qui suscitait de vives inquiétudes de la part de nombreux territoires et filières. L'État souhaite encourager une agriculture de territoires avec une attention portée aux spécificités locales, le maintien de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels et une meilleure prise en compte des zones intermédiaires, pour lesquelles un travail de définition précis reste néanmoins attendu.

### PROMOUVOIR DES PRATIQUES D'ÉLEVAGE ET DE CULTURE VERTUEUSES

Le maintien de l'ICHN à son niveau actuel et le rééquilibrage de l'enveloppe des aides couplées en faveur de l'autonomie protéique ont naturellement inquiété les professionnels de l'élevage allaitant et les zones de polyculture-élevage, qui craignent que la nouvelle répartition budgétaire se fasse à leurs dépens. J'ai légitimement plaidé pour que le rééquilibrage engage financièrement les filières agricoles les moins impactées par la crise, et que des avancées réelles au sujet des paiements redistributifs et sur la convergence des aides soient obtenues.



Les aides couplées bénéficient à 80 % à l'élevage, d'où la nécessité qu'elles soient maintenues à leur niveau actuel. C'est la condition pour la survie de nombreuses exploitations qui pratiquent un élevage extensif qui contribuent à préserver l'environnement et à dynamiser les circuits courts.

J'ai exprimé à l'occasion de ce débat mon engagement en faveur d'un modèle agricole et alimentaire qui promeut des pratiques d'élevage et de culture vertueuses, et je maintiens cet engagement essentiel à la préservation de l'équilibre économique et environnemental de la Haute-Vienne. ■

## INDUSTRIE

# LE SOUTIEN À L'INNOVATION, CLÉ DE LA RÉINDUSTRIALISATION DE LA FRANCE



Déplacement à Troyes  
mardi 29 mars 2022 : visite  
d'entreprises innovantes.



Lorsqu'un sujet nécessite un examen particulier en dehors du cadre classique d'une commission permanente, le Sénat peut créer une mission d'information, un des multiples outils de contrôle et d'information à disposition des sénateurs. Elle fait généralement suite à la demande d'un groupe politique ou des présidents de commission. Généralement composée de 23 sénateurs des commissions permanentes concernées, les missions sont pluralistes et disposent des mêmes pouvoirs d'information, de contrôle et d'évaluation que les commissions permanentes.

Pour mener ces travaux, les sénateurs peuvent réaliser des auditions, effectuer des déplacements de terrain et réaliser des consultations publiques.

## CRÉER DES CHAMPIONS INDUSTRIELS VIABLES

Au cours des trois premières années de mon mandat, j'ai ainsi participé à plusieurs missions d'information, en tant que Président et Vice-président. En 2021, la France était classée 11<sup>e</sup> pays le plus innovant au niveau mondial. Pourtant, peu de nos innovations deviennent des projets industriels sur notre territoire. Face à ce constat, j'ai présidé la mission d'information « Excellence de la recherche/innovation, pénurie de champions industriels : cherchez l'erreur française ».

Notre rapport a mis en évidence l'importance de l'investissement et du soutien à l'innovation comme une



Table-ronde d'entrepreneurs au  
Conseil départemental de l'Aube.

source d'emploi et un moyen de conservation de nos « cerveaux ». Croyant au potentiel de la France pour innover et créer des entreprises performantes dans un environnement dynamique, nous avons formulé plusieurs propositions visant à encourager les investissements massifs et déployés sur le long terme, afin de créer des champions industriels viables qui seront les moteurs de la réindustrialisation de notre pays et de la dynamique économique dans les territoires. Miser sur l'innovation, c'est aussi miser sur notre jeunesse et sa capacité à adresser les grands enjeux qui se posent et se poseront à la France. Pour cela, nous devons développer un écosystème public, administratif mais aussi privé, qui accompagne la transition d'une innovation vers une application industrielle concrète. ■

*Précarité étudiante, influences étrangères :*

# SOUTENIR ET PROTÉGER NOS UNIVERSITÉS

**A**u début de mon mandat, j'ai été Vice-président de la mission d'information sur « les conditions de vie étudiante ». La période de la pandémie de Covid-19 et les confinements successifs qui l'ont marquée ont jeté une lumière particulièrement crue sur les difficultés multiples et profondes que traversent les étudiants aujourd'hui en France.

### POUR UN ACCOMPAGNEMENT APPROFONDI DES ÉTUDIANTS

Au cours de ces travaux, j'ai constamment soutenu l'idée, selon moi essentielle, d'un meilleur ancrage territorial de l'enseignement supérieur, avec une offre diversifiée d'établissements et une répartition équilibrée sur tout le territoire. Il m'a paru également important d'entretenir des liens complémentaires entre les établissements du supérieur et les structures locales – publiques comme privées – afin d'assurer l'insertion professionnelle des étudiants et la vitalité de nos territoires. Le rapport final de la mission souligne l'importance de créer un continuum entre le secondaire et le supérieur pour assurer la réussite de nos jeunes et faciliter leurs démarches. Mais c'est surtout l'étude approfondie de la précarité étudiante en matière de logement, de la santé, d'alimentation ou du de handicap, qui a occupé l'essentiel

de nos travaux. Nous plébiscitons un accompagnement approfondi et constant des étudiants dans l'aide financière, la recherche de stage, l'emploi étudiant et l'insertion sur le marché du travail, au travers de nombreuses propositions.

### PROTÉGER LES VALEURS DE NOS UNIVERSITÉS ET CENTRES DE RECHERCHE

Également Vice-Président de la mission d'information sur « les influences étatiques extra-européennes dans le monde universitaire et académique français et leurs incidences », j'ai pu constater la menace que représentent les stratégies systémiques mises en place par des États étrangers pour influencer le monde académique français. Captation d'informations, influence culturelle et académique, pression, censure, désinformation, vol ou détournement de documents, espionnage : les États étrangers disposent d'un arsenal diversifié pour influencer notre monde académique. Notre rapport appelle à une action prioritaire sur ces enjeux afin de protéger les valeurs de liberté, d'intégrité, de transparence, de nos universités et centres de recherche, tout en garantissant la circulation de l'information et la collaboration internationale pour la recherche. ■

## UNE NOUVELLE ÉCOLE VÉTÉRINAIRE NATIONALE À LIMOGES ?

Ce projet d'école publique, lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine en février 2020, comporte un double objectif : répondre à la déprise vétérinaire en zone rurale, et pour cela, soutenir la formation de vétérinaires en France. Première région agricole d'Europe et de notre pays, la Nouvelle Aquitaine souffre en effet d'une chute de près de 20 % en 5 ans du nombre de vétérinaires spécialisés en animaux de rente.

En second lieu, le choix d'implanter cette nouvelle ENV à Limoges permettrait d'ouvrir, en s'appuyant sur les facultés de médecine et

de pharmacie locales, un pôle de recherche unique en France dans les domaines de la médecine vétérinaire et humaine. Cette démarche s'inscrit dans la logique de la stratégie « One Health », développée par la Région à la suite de la crise du Covid-19, afin de repenser l'approche sanitaire de la santé humaine et animale de façon globale. La future école mutualiserait les moyens des formations vétérinaires, médicales, universitaires, d'ingénieurs, pour plus de transversalité et optimiser la formation de vétérinaires capables de répondre, par une appréhension globale des enjeux, aux

objectifs de transitions.

Lors de ma question orale au Gouvernement concernant la

stagnation de ce projet d'envergure, le Ministre de l'Agriculture m'a répondu être en attente des conclusions d'un rapport du CGAER sur la pertinence de la future implantation. Je demeure vigilant pour que l'État s'investisse massivement dans ce projet porté par les collectivités locales pour répondre à la désertification vétérinaire dans notre département. ■



## EXCLUSION NUMÉRIQUE

# FAVORISER LA TRANSITION NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-VIENNE

La disparition des divers services publics de proximité, que ce soit par leur fermeture, leur dématérialisation, ou sous l'effet des mutualisations, n'a fait qu'accroître le sentiment d'abandon des territoires ruraux. A l'isolement géographique s'ajoute très souvent l'exclusion numérique. Conscient de l'importance de ce sujet pour la vitalité des territoires et l'inclusion de tous nos concitoyens, je me suis particulièrement investi sur les dossiers numériques dès le début de mon mandat sénatorial.

En avril dernier, j'ai ainsi interrogé le Gouvernement sur l'avenir du dispositif des conseillers numériques France Services, mis en place en 2020, afin de proposer aux 13 millions de Français concernés un accompagnement individuel et une initiation au numérique. La vraie question est en effet celle de la pérennisation de ces postes, dont le financement repose sur les collectivités locales et les associations, qui sont les premiers employeurs de ces conseillers et dont les budgets sont de plus en plus contraints. L'État doit renforcer son soutien au financement de ces conseillers numériques, cependant celui-ci demeure encore imprécis.

## FIBRE OPTIQUE ET RÉSEAUX

Autre sujet qui concerne directement les élus locaux, le déploiement de la fibre dans les territoires ruraux. Début 2023, lors de l'audition de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) par la Commission des Affaires économiques, je lui ai clairement demandé d'indiquer quels seront les moyens et les pistes possibles pour rattraper le retard pris lors du déploiement et faire enfin respecter les engagements pris par les opérateurs. Certaines situations sont en effet inacceptables. Dans de nombreuses zones AMII (zones très denses dans lesquelles un ou plusieurs opérateurs privés ont manifesté leur intérêt pour déployer un réseau en fibre optique), la couverture FTTH (technologie fibre à terminaison optique) n'est pas complète et de nombreux habitants ne sont toujours pas connectés. Le cadre réglementaire des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné prévoit pourtant une obligation dite « de complétude » des déploiements des réseaux fibre optique, une obligation qui répond à des enjeux vitaux d'aménagement du territoire. L'État en restera-t-il au stade du dialogue ou de la simple mise en demeure, ou envisagera-t-il enfin des sanctions pour ce retard ?

La question des réseaux et de la bonne cohabitation entre les trois régimes juridiques existant aujourd'hui pour leur gestion – les « réseaux d'initiative publique » (RIP), portés par les collectivités dans les zones rurales moins attractives pour les opérateurs ; les « appels à manifestation d'intention d'investissement » (AMII), à l'initiative d'un ou plusieurs opérateurs privés dans les zones urbaines

denses ; et les « appels à manifestation d'engagements locaux » (AMEL) – constituent une autre préoccupation essentielle pour les élus, sur laquelle j'ai interpellé directement le Ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, M. Jean-Noël Barrot. En effet, une simplification des relations entre les différentes parties prenantes est une attente forte de la part des communes, aussi un travail en ce sens serait nécessaire.

## CYBER-HARCÈLEMENT, ARNAQUES EN LIGNE...

Plus récemment, j'ai intégré en juin 2023 la Commission spéciale du Sénat sur le projet de loi « Sécuriser et réguler l'espace numérique ». Outre les mesures d'adaptation du droit national et la mise en œuvre de trois règlements européens dans le cadre de la constitution d'un marché unique du numérique européen, nous avons formulé diverses propositions issues de nos travaux et auditions sur les sujets également abordés par le texte concernant l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques, le cyber-harcèlement et la haine en ligne, ou encore la lutte contre les arnaques sur Internet. A cette fin, ce texte très attendu doit renforcer les compétences et pouvoirs des autorités de contrôle et de régulation (ARCOM, ARCEP, DGCCRF, CNIL...), ce qui nous a amenés à nous interroger sur leur coopération (entre eux, mais aussi avec la Commission européenne) et de leurs moyens. ■

## COMMISSION SUPÉRIEURE DU NUMÉRIQUE ET DES POSTES

Depuis juillet 2021, mon engagement comme Vice-président de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (organisme extraparlamentaire où siègent 14 parlementaires, députés et sénateurs) s'inscrit dans cette volonté de veiller à la progression de la transition numérique dans notre département. Mon dernier rapport sur le modèle économique des infrastructures et des réseaux de télécommunications établit ainsi que les mécanismes de financements existants ne résorbent pas les fractures numériques territoriales et offrent peu de garanties sur la maintenance et la qualité des réseaux.

Zones blanches, problèmes de raccordement finaux, fin du réseau cuivre, sont des motifs de préoccupations pour les élus locaux. Il est essentiel que le Gouvernement ouvre un débat avec les parlementaires et l'ensemble des parties prenantes sur le pilotage et le financement des réseaux de télécommunications sur la base de données objectives.

[www.csnp.fr](http://www.csnp.fr)



## FAIRE CONNAÎTRE LE SÉNAT

Siège de la seconde chambre depuis 1799, le Palais du Luxembourg est d'abord un lieu de travail mais abrite aussi un patrimoine architectural et artistique exceptionnel qui est ouvert à la visite de tous.

Chambre des territoires, le Sénat accueille les élus locaux sur des créneaux privilégiés les mardis, mercredis et jeudis, avec possibilité le mercredi après-midi d'assister à la séance de questions au Gouvernement. Le Congrès des Maires est chaque année un moment privilégié d'accueil et d'échange au Sénat entre les maires et les parlementaires de leur département.

Les conseils municipaux de jeunes, et toutes celles et ceux qui sont engagés dans la vie locale, sont naturellement les bienvenus.

L'organisation d'une visite guidée au Sénat est possible toute l'année (hors mois d'août) pour les groupes n'excédant pas 40 personnes. La visite dure environ 1h30, et ses modalités varient selon que le Sénat tient séance ou non. Compte tenu des nombreuses demandes enregistrées, les visites doivent être réservées au moins six mois avant la date envisagée.



## COORDONNÉES

### Christian Redon-Sarrazy

📍 Sénat – Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06

✉️ [c.redon-sarrazy@senat.fr](mailto:c.redon-sarrazy@senat.fr)

Twitter : @C\_REDON\_SARRAZY

Facebook : ChristianREDONSARRAZY

Blog : [credonsarrazy.fr](http://credonsarrazy.fr)

## MON ÉQUIPE PARLEMENTAIRE

### • Au Sénat

Emmanuelle Carre

📍 Sénat – Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06

✉️ [e.carre@clb.senat.fr](mailto:e.carre@clb.senat.fr)

☎️ 01 42 34 44 77

### • A Limoges

Joëlle Dupuy

📍 Permanence parlementaire  
6, cours Gay Lussac  
87000 Limoges

✉️ [j.dupuy@clb.senat.fr](mailto:j.dupuy@clb.senat.fr)

☎️ 05 44 23 24 70